



KBC Bank
Société anonyme
Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles
TVA BE 0462.920.226 (RPM Bruxelles)

PROCURATION D'OBLIGATAIRE en vue de la participation, avec voix consultative, à l'Assemblée générale annuelle des ACTIONNAIRES de KBC Bank SA le 26 avril 2017

Le (la) soussigné(e)
(nom et adresse complets d'obligataire; dénomination et siège complets de la personne morale)

.....
.....

titulaire de (nombre)obligations

(dénomination de l'émission).....

émises par KBC Bank, déclare par la présente donner procuration à

Monsieur/Madame

afin de le/la représenter, avec voix consultative, en vertu et dans le respect des dispositions de l'article 28 des statuts, à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de KBC Bank, SA dont l'ordre du jour est mentionné ci-après et qui se tiendra le mercredi 26 avril 2017 à 11 heures au siège social à 1080 Bruxelles, Avenue du Port 2.

Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Bank SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.
2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.
4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.
5. Proposition d'approbation de la répartition du bénéfice de KBC Banque SA proposée pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2016, à savoir que 1 134 883 317.68 euros seront versés au titre de dividende brut, c'est-à-dire un dividende brut de 1.24 euros pour chaque action, et que 17 506 769.60 euros serviront de participation des salariés. À la suite du versement d'un dividende intérimaire d'un montant de 604 050 798.12 euros, le solde du dividende brut à verser se monte à 530 832 519.56 euros.

6. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Bank SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2016.
7. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Bank SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2016.
8. Nominations statutaires
 - a. Proposition de nommer définitivement comme administrateur Mme Katelijn Callewaert, cooptée par le Conseil d'administration le 15 décembre 2016, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
 - b. Proposition de nommer définitivement comme administrateur M. Matthieu Vanhove, coopté par le Conseil d'administration le 15 décembre 2016, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
 - c. Proposition de nommer définitivement comme administrateur M. Walter Nonneman, coopté par le Conseil d'administration le 15 décembre 2016, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
 - d. Proposition de renommer M. Johan Thijs comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
 - e. Proposition de renommer M. John Hollows comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
 - f. Proposition de renommer M. Luc Popelier comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
 - g. Proposition de nommer M. Hendrik Scheerlinck comme administrateur, à partir du 5 mai 2017, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.
 - h. Proposition de nommer M. Erik Luts administrateur, à partir du 5 mai 2017, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

9. Tour de table

Pour éviter toute confusion, nous attirons votre attention sur le fait que la présente procuration concerne l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires de KBC Bank SA, dont les actions ne sont pas distribuées au public.

Les obligataires ont le droit d'assister à l'Assemblée générale annuelle, mais uniquement avec voix consultative.

Dressé et signé (*) à (*lieu*).....

le
(*date*).....

.....

() (signature du porteur d'obligations, précédée de la mention manuscrite « bon pour
procuration »)*